

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 7 FEVRIER 2022**

Délibération n° :

DL8/2022

Objet :

Autorisation du
Président à signer le
marché relatif au tri des
déchets ménagers

Et assimilés sur le
territoire du SIOM de la
Vallée de Chevreuse

L'an deux mille vingt-deux,

Le lundi 7 février 2022,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERCHON (titulaire CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire- CPS)
- M. BLIN (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS) représenté par M CASSINARI (suppléant - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GARSUALT (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. SAUSSOL (titulaire - CPS) représenté par M. ESCANDE (suppléant - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

Avaient donnés pouvoir :

M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire - CPS).
Mme PERIS (titulaire - CCHVC) a donné pouvoir à M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
M GLEIZE (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. DEBRAS (titulaire - CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS); M. CAMBON (titulaire - CPS); M. CORDIER (titulaire - CPS); M. DOBIGNY (titulaire - CPS); Mme DUMAS (titulaire - CPS); Mme GELOT (titulaire - CPS); M. GILBON (titulaire - CPS); Mme HAMON (titulaire - CPS); M. LANGLOIS (titulaire - CPS); M. LARDIERE (titulaire - CPS); M. LECLERC (titulaire - CPS); Mme LECLERCQ (titulaire - CPS); Mme MAIMOUN (titulaire - CPS); M. MAJEUX (titulaire - CPS); M. PROUST (titulaire - CPS); M. TRAMONI (titulaire - CPS); Mme VALOT (titulaire - CPS); M. VIVIEN (titulaire - CPS)

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 25/01/2022

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 21
VOTANTS : 24

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Dominique FONTENAILLE est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°DL8/2022**Autorisation du Président à signer le marché relatif au tri des déchets ménagers
Et assimilés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse**

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-6 et suivants,

Vu les articles L2124-2, R2124-1 et R2124-2 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 27/2020 du 23 juillet 2020 portant élection du Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations d'attributions du Comité Syndical au Président du SIOM,

Vu l'avis d'appel public à concurrence relatif au tri des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SIOM publié :

- Au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics DIFF n°2021_353, annonce n° 21-166274 du 19/12/2021,
- Au Journal Officiel de l'Union Européenne 2021/S248-657149 du 22/12/2021,
- Sur la plateforme dématérialisée du SIOM emarchespublics, annonce n°830603, le 19/12/2021

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 07/02/2022 attribuant le marché 21.019 à la société SERIVEL, sise Ecosite de Vert le Grand, 91810 Vert-Le-Grand,

Vu la note de présentation,

Considérant la nécessité pour le SIOM de passer un nouveau marché pour assurer la continuité de la prestation de tri des déchets ménagers et assimilés sur son territoire,

Après en avoir délibéré, 22 voix pour, 1 contre et 1 abstention,

Approuve l'attribution du marché 21.019 à la société SERIVEL et l'acte d'engagement correspondant,

Autorise le Président du SIOM à signer le marché 21.019 avec la société SERIVEL sise Ecosite de Vert le Grand, 91810 Vert-Le-Grand,

Prend acte que les prestations seront réglées sur la base de l'acte d'engagement et de son annexe, le bordereau de prix unitaires et des quantités réellement exécutées.

Précise que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif 2022, secteur public, section fonctionnement.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le :
Affichée le :

10 FEV. 2022

11 FEV. 2022

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL82022
Date de la décision:	2022-02-07 00:00:00+01
Objet:	Autorisation du Président à signer le marché relatif au tri des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20220207-DL82022-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20220207-DL82022-DE-1-1_0.xml	text/xml	1214
nom original: dl 8 2022.pdf	application/pdf	119020
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20220207-DL82022-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	119020
nom original: dl 8 2022.pdf	application/pdf	119020
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20220207-DL82022-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	119020
nom original: Note de présentation dl 8 2022.pdf	application/pdf	110644
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20220207-DL82022-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	110644

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	23 février 2022 à 16h50min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 février 2022 à 16h55min04s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	23 février 2022 à 16h55min13s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	23 février 2022 à 17h00min45s	Recu par le MIAT le 2022-02-23